

*Questions orales*

**L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je tiens à garantir au député, comme je l'ai garanti au député de Moncton, que je partage ses préoccupations. Le fait est que le volume du trafic a sérieusement baissé. Le CN est en train de faire une évaluation interne. Je suis certain que le CN prendra des mesures en temps voulu pour pouvoir fournir les services nécessaires en fonction de la charge de travail.

Comme je l'ai dit, monsieur le Président, je communiquerai les instances du député à la direction du CN. Je peux garantir au député et aux habitants de Moncton que je tiens beaucoup à assurer une bonne présence du CN à Moncton parce que cette ville est un centre ferroviaire et un centre de transport très important dans la région de l'Atlantique.

**M. le Président:** A l'ordre! J'accorde la parole au député de Winnipeg-Nord.

\* \* \*

## LES COMMUNICATIONS

LE SONDAGE D'OPINION PUBLIQUE SUR LES TARIFS  
TÉLÉPHONIQUES

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Communications. Dernièrement, le CRTC a refusé d'accorder à B.C. Tel une hausse de tarifs et a rejeté la demande du CNCP qui voulait offrir des services téléphoniques interurbains. Pourquoi le ministre a-t-il demandé à la maison de sondage Decima de confirmer que le public est disposé à accepter des hausses de 10 à 20 p. 100 par an pour les cinq prochaines années, si ce n'est que le ministre avait déjà décidé d'autoriser des hausses substantielles des tarifs domestiques et des réductions des tarifs interurbains? Si c'est la politique qu'il a arrêtée, quand l'annoncera-t-il?

[Français]

**L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications):** Monsieur le Président, je tiens à rappeler à mon honorable collègue qu'il n'appartient pas au ministre des Communications de décréter les tarifs dans le secteur du téléphone au Canada. Ce n'est pas sa responsabilité du tout, c'est celle des agences ou des provinces ou du gouvernement fédéral, qui est le CRTC, dans un processus d'audiences publiques et de décisions du CRTC ou des agences provinciales.

La responsabilité du ministre des Communications est d'assurer, en relation avec les provinces, les groupes de consommateurs, les sociétés dans le secteur de la téléphonie et le milieu des affaires du Canada, une révision en profondeur de la politique de télécommunications au Canada. C'est dans cet esprit-là que nous travaillons depuis le printemps dernier, et la Conférence fédérale-provinciale du mois de février prochain est un moment important de cette révision-là. Les sondages qui sont faits, les études qui sont commandées, soit par le CRTC, les provinces ou . . .

[Traduction]

**M. le Président:** A l'ordre! Je crains que la réponse ne tourne au discours. A l'ordre, je vous prie.

ON DEMANDE DES ENTRETIENS AVEC LES MINISTRES  
PROVINCIAUX

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, toute modification des tarifs de Bell Telephone assujettis à la réglementation aura des conséquences dans les régions desservies par des systèmes privés et publics lesquels sont tous associés à Telecom Canada. Le ministre peut-il nous assurer que les ministres provinciaux des Communications et le CRTC auront l'occasion de discuter et d'approuver toutes modifications d'envergure avant qu'elles n'entrent en vigueur?

[Français]

**L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications):** Monsieur le Président, ce dont les ministres provinciaux vont discuter, c'est de l'orientation et des principes de base de la politique de télécommunications du Canada et non pas des décisions du CRTC, ce qui serait contraire à la loi du Canada.

\* \* \*

[Traduction]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA RÉOLUTION CONCERNANT LA CITOYENNETÉ DE RAOUL  
WALLENBERG

**M. Alex Kindy (Calgary-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé. La Chambre a adopté hier une résolution déclarant Raoul Wallenberg citoyen honoraire du Canada. M. Wallenberg est toujours en Union soviétique probablement et l'autre endroit a été saisi de cette mesure qui deviendra ainsi une résolution bicamérale. Quand sera-t-elle renvoyée à la Chambre?

**M. le Président:** A l'ordre, je vous prie. Cette résolution entre dans le cadre des travaux de la Chambre et non dans celui de la période des questions. A l'ordre. Je donne la parole au député de Cape Breton-The Sydneys.

\* \* \*

## L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA SOCIÉTÉ SYDNEY STEEL—LE FINANCEMENT DE LA  
MODERNISATION

**M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre qui s'est dit en faveur d'une aide financière pour réaliser la seconde phase du programme de modernisation de la société Sydney Steel. Or, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a affirmé qu'en octobre, il avait conclu un accord à ce sujet, mais le premier ministre a déclaré récemment qu'il n'y avait aucun accord du genre. Pourquoi, après 14 mois de pouvoir, le gouvernement n'a-t-il pu conclure un accord au sujet du financement de la seconde phase du programme de modernisation de la société Sydney Steel?